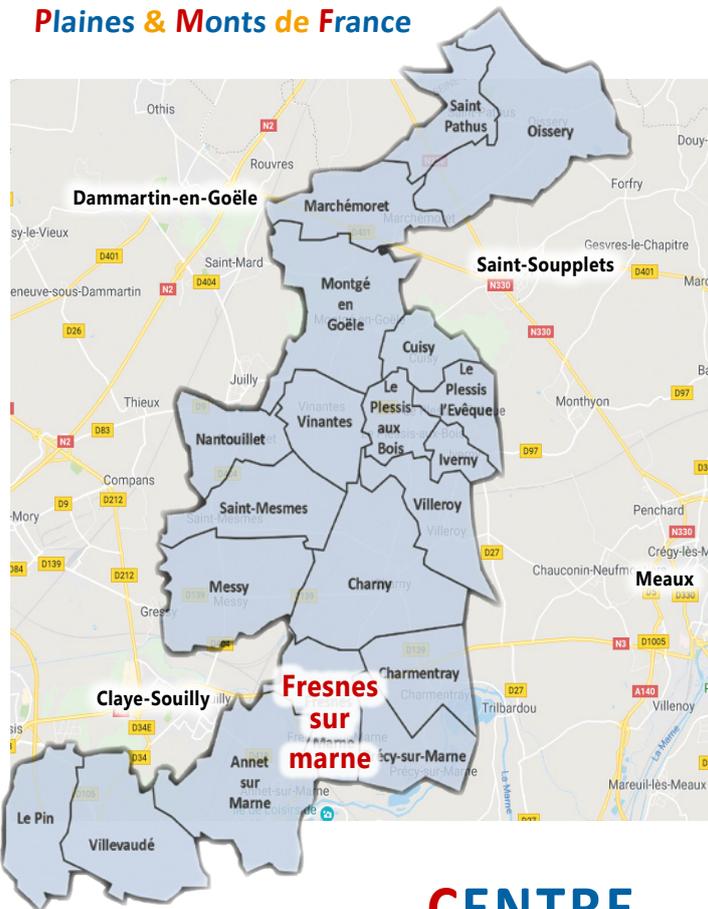


Plan et contacts



Plaines & Monts de France



CENTRE INTERCOMMUNAL DE SANTÉ

68 rue de l'Ourcq,
77410 FRESNES-SUR-MARNE

01 60 35 31 42

contact.cis@cc-pmf.fr

En cas d'urgence composer le 15



PLAINES & MONTS
DE FRANCE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES



Consultations sur rendez-vous



Du lundi au vendredi
et le samedi matin

01 60 35 31 42

Le Centre Intercommunal de Santé a pour but de renforcer l'offre de soins sur le territoire de la CCPMF et pallier la carence de professionnels de santé du secteur.

Destiné à devenir un acteur majeur de santé permettant à tous d'accéder à des soins de qualité, il reçoit tous les patients sans distinction, notamment en médecine générale, soins infirmiers et prévention vaccinale.

Situé à Fresnes-sur-Marne, il s'enrichira de 8 antennes, qui offriront aux habitants des consultations de proximité.

L'offre de soins :

- Les médecins généralistes qui vous accueillent prennent en compte l'ensemble des problèmes de santé en développant une approche individuelle du patient, coordonnent sa prise en charge et assurent la continuité des soins, assistés par une infirmière

- En plus de votre suivi médical nos généralistes peuvent assurer la coordination de votre parcours de soins s'ils sont désignés comme médecins traitants.

Renseignez-vous à l'accueil du CIS concernant cette démarche.

Prise de rendez-vous (01 60 35 31 42)

- Du lundi au vendredi et le samedi matin
- Annulation jusqu'à 48 h à l'avance
- Arriver 10 mn avant l'heure, pour remplir les formalités administratives

Parcours de soins :

- Après votre enregistrement à l'accueil vous serez orienté vers la salle de consultation
- Les personnes handicapées ont accès au CIS

Prise en charge :

Le CIS est un établissement conventionné de secteur 1, la carte vitale est acceptée.

Les prises en charges sont les suivantes :

- Mutuelles* et Tiers Payant
(* si conventionnement avec le CIS)
- CMU, C2S

Moyens de paiement :

- Carte bancaire, chèque ou espèces

Documents à apporter :

Pour la prise en charge,

- Carte vitale ou attestation de sécurité sociale
- Carte de mutuelle
- Si vous en êtes bénéficiaire : attestation de CMU, C2S

A la demande du médecin,

- Carnet de santé ou de vaccination
- Radiographies et/ou résultats d'analyses ou d'examens médicaux
- Pour les accidents de travail : feuillet spécifique délivré par votre employeur

